

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Parting lubricant, FG 785

Section 1. Identification

Identificateur de produit : Parting lubricant, FG 785
Cat. No. : 10162906, 16080824
Dimension de l'emballage : 5 mL
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Lubrifiants
Domaine d'application : Applications professionnelles.

Données relatives au fournisseur : Struers Ltd
6200 Edwards Blvd.
Ontario
L5T 2V7 Mississauga
Canada

Téléphone: +1 (905) 814 8855

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : struers@struers.dk

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : Alberta & NWT:
Poison & Drug Information Service (PADIS): 1-800-332-1414
British Columbia:
Drug and Poison Information Centre (DPIC): 604-682-5050 / 1-800-567-8911
Ontario:
Poison Centre: 1-800-268-9017
Québec:
Poison Control Centre: 1-800-463-5060
Infotrac:
1-800-535-5053

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : H319 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H361 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Date d'édition/Date de révision : 05/09/2023	Date de publication précédente	Aucune validation antérieure	Version : 1	1/16
---	---------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	------

Section 2. Identification des dangers

Mentions de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Prévention : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention : P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage : P405 - Garder sous clef.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des ingrédients	Autres noms	% (p/p)	Numéro CAS
Talc	Talc	≥5 - ≤10	14807-96-6
Pyrophosphate de tétrasodium	-	≥1 - ≤5	7722-88-5
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	-	≥1 - ≤5	68584-23-6
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	-	≥1 - ≤5	61789-86-4
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	-	≥1 - ≤5	68411-46-1
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	-	≥1 - ≤5	26264-06-2

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.



Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Date d'édition/Date de révision	: 05/09/2023	Date de publication précédente	: Aucune validation antérieure	Version : 1	3/16
--	--------------	---------------------------------------	--------------------------------	--------------------	------

Section 4. Premiers soins

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 oxydes d'azote
 oxydes de soufre
 oxydes de phosphore
 oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».



Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.

Grand déversement : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.



Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Talc	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). Remarques: the value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica. TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). VEMP: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière respirable. CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate matter. TWA: 2 f/cc 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire
Pyrophosphate de tétrasodium	CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. TWA: 5 mg/m³ 8 heures.

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle



Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
Recommandé : Gants de nitrile./Gants en néoprène.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Solide. [semi-solide]
- Couleur** : Blanc cassé.
- Odeur** : Pétrole. [Faible]
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion et point de congélation** : Non applicable.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision

: 05/09/2023

Date de publication
précédente: Aucune validation
antérieure

Version : 1

7/16



Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation : <1 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non applicable.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur relative : >1 [Air = 1]

Densité relative : 1.32

Densité : 1.32 g/cm³

Solubilité	Médias	Résultat
	l'eau	Non soluble

Miscible avec l'eau : Non.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation : Non applicable.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Non applicable.

Temps d'écoulement (ISO 2431) : Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non disponible.

Autres informations

Remarques physico-chimiques : Aucune information additionnelle.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : chaleur, étincelles, flammes nues et surfaces chaudes

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, matières réductrices, les acides et les alcalins.



Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Pyrophosphate de tétrasodium	DL50 Cutané	Lapin	7940 mg/kg	-
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50 Orale CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat - Femelle Rat - Mâle, Femelle	1624 mg/kg >1.9 mg/l read-across	- 4 heures
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Poussière et buées	Lapin Rat Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg >5000 mg/kg >1.9 mg/l	- - 4 heures
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	DL50 Cutané DL50 Orale DL50 Cutané	Lapin Rat Rat	>4000 mg/kg >5 g/kg >2000 mg/kg	- - -
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50 Orale DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	>2000 mg/kg >4199 mg/kg read-across 1300 mg/kg	- - -

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Pyrophosphate de tétrasodium	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	-	-
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Yeux - Non irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Non irritant	Lapin	-	(matière similaire)	-
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Yeux - Non irritant	Lapin	-	-	-
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Yeux - Non irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Non irritant	Lapin	-	-	-
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	(matière similaire)	-
	Peau - Irritant	Lapin	-	-	-

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible.

Yeux : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.



Section 11. Données toxicologiques

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	peau	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. (matière similaire)

Respiratoire : Non disponible.

Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries OECD 476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères -	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif Négatif Négatif
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries OECD 476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif Négatif
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	-	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	-	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Les huiles minérales dans le produit contiennent <3% d'extrait de DMSO (IP 346). Contient du dioxyde de titane (TiO₂) classifié par le CIRC comme peut-être cancérigène pour l'homme (Groupe 2B). Titane, dioxyde de: Pourcentage de particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm: <1%
Peu susceptible de devenir aéroporté. Par conséquent, le dioxyde de titane présent dans ce matériau ne présente aucun danger lors de sa manipulation, de son utilisation et de son élimination normales.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Talc	3	-	A4

Toxicité pour la reproduction

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Négatif	Négatif	Négatif	Rat - Mâle, Femelle	Orale: ≥ 500 mg/kg NOAEL (matière similaire)	28 jours
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	-	Positif	-	Rat - Mâle, Femelle	Orale	-
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Négatif	-	Négatif	Rat - Mâle, Femelle	Orale: 300 mg/kg NOAEL (matière similaire)	20 jours

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Talc	Catégorie 1	-	poumons

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur



Section 11. Données toxicologiques

Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Subchronique NOAEL Orale	Rat - Mâle, Femelle	500 mg/kg (matière similaire)	-
	Subchronique LOAEL Orale	Rat - Mâle, Femelle	115 mg/kg	180 jours
	Subchronique LOAEL Orale	Rat - Mâle, Femelle	250 mg/kg	30 jours

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Parting lubricant, FG 785	22036.2	24431.8	N/A	N/A	N/A
Pyrophosphate de tétrasodium	1624	7940	N/A	N/A	N/A
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	2500	2500	N/A	N/A	N/A
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	1300	2500	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Pyrophosphate de tétrasodium	Aiguë CE50 >100 mg/l Eau douce	Algues - <i>Desmodesmus subspicatus</i>	72 heures
	Aiguë CL50 391000 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 1380 ppm Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures
	Aiguë NOEC >100 mg/l Eau douce	Algues - <i>Desmodesmus subspicatus</i>	72 heures
	Aiguë NOEC 100 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	96 heures
	Aiguë NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	72 heures
	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 >10000 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEC 1000 mg/l Eau douce	Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	72 heures
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Aiguë CE50 51 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Aiguë CE50 >71 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 22 mg/l (matière similaire)	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	-	-	Non facilement
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	-	-	Non facilement
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	-	-	Non facilement
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	5.1	1730	Élevée
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	3.9 à 6	104	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : semi-solide, insoluble(s) dans l'eau.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: phosphore (total)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds



Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision	: 05/09/2023
Date de publication précédente	: Aucune validation antérieure
Version	: 1
Élaborée par	: Sphera Solutions
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogK _{ow} = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2	Jugement expert Méthode de calcul

Références : RPD = Règlement sur les produits dangereux

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

